

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 810 (Rect)

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 7

Après l'alinéa 1, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° A À l'intitulé, les mots : « non salariés » sont remplacés par le mot : « indépendants » ;

« 1° B À la première phrase du second alinéa de l'article L. 756-1, les mots : « non salariés » sont remplacés par le mot : « indépendants ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'article 33 du projet de loi.